CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-367

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, le règlement suivant :

Règlement numéro 2023-367, intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 2015-243 sur le traitement des élus municipaux ».

Ce règlement vise à modifier l'article 6.1 du règlement n° 2015-243, intitulé « Règlement sur le traitement des élus » afin de fixer l'indexation annuelle de la rémunération des élus à 2 % pour l'exercice financier 2024, plutôt que de le fixer selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 12e jour du mois de décembre 2023.

La greffière,

Me Ariane CAMIRÉ

AC/bb